

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Rédacteur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12		22	40

Annonces, 25 c.—Réclames. 40 c.

Lyon, 21 Mai 1848.

Si les royalistes ne nous avaient habitués à nous attendre à tout de leur part, nous serions muets d'étonnement en voyant l'audace incroyable des feuilles de leur parti. Joinville est à Paris, le duc de Bordeaux à Pontcharrat, et, qui le croirait, les journaux monarchiques qui, soit dit en passant, prétendent à l'honneur d'être plus républicains que nous, prennent l'avance et nous engageant à ne pas en rejeter la faute sur eux. Vous verrez que demain ce sera le parti républicain qui aura appelé ces deux fils de tyrans à son secours! Nous comprenons maintenant l'acharnement que ces gens-là ont déployé contre le citoyen Caussidière: il savait heure par heure ce que ces *messieurs* faisaient; il pouvait déjouer leurs complots; les *Montagnards* et la garde républicaine étaient là au besoin. Aussi, légitimistes, orléanistes et autres suppôts de prétendants de crier à l'union: A bas Caussidière! A bas les Montagnards! A bas la garde républicaine!

Demain ce sera le tour du citoyen Ledru-Rollin; bientôt viendra celui de Lamartine et autres; on fera également table rase dans les ministères, où se trouvent des hommes qui sont trop avancés! Car il faut aux modérés une république sans républicains, et probablement même avec un roi. Ceci nous semblerait un peu difficile, à nous, gens de bonne foi et peu habitués aux affaires. Mais cela n'est pas un inconvénient pour des individus qui n'en sont pas à leur coup d'essai, qui ont su toute leur vie se plier aux circonstances pour s'en emparer.

Ce n'est pas que nous craignons le moins du monde pour l'avenir de la France; nous savons que la tyrannie n'a plus de chances de durée dans un pays aussi avancé que l'est le nôtre. Tous les jours le prolétariat s'éclaire et s'instruit, et tout homme éclairé déteste les rois et ne voit de salut que dans la République. Mais si, s'endormant dans une fausse sécurité, confiant dans les hommes qu'il a choisis et qu'il paie pour s'occuper de ses intérêts, il était joué, trompé, trahi; si ceux qu'il a chargés de lui donner une bonne république avaient des relations avec les tyrans déchus et conspiraient dans l'ombre contre les libertés qu'il a conquises, oh! son réveil serait terrible, et de même qu'il sait briser les trônes, de même il saurait pulvériser tout cet échafaudage de cabales et d'intrigues, et ceux qui l'auraient dressé courraient le risque d'être ensevelis sous ses débris.

Ainsi nous engageons la coterie qui a pu un instant songer au rétablissement d'une régence ou d'un roi quelconque, qui a favorisé l'arrivée et le séjour de Joinville à Paris, ou qui du moins l'a reçu avec joie, à se rallier à nous sans arrière-pensée; son intérêt l'y engage, et elle contribuera au moins une fois dans sa vie au bonheur de la France, en faisant disparaître la triste perspective d'une guerre civile.

On lit dans la *Réforme* du 19 mai, sous le titre SÉANCE DE LA CHAMBRE:

« Encore des paroles! mais cette fois du moins elles ont une portée sérieuse, une grave signification politique.

« Il y a trois jours, à la suite d'une manifestation puissante et qui, maintenue dans ses limites légales, aurait eu le lendemain les grands honneurs du *Moniteur* officiel, une invasion brutale fut commise contre l'assemblée souveraine, les têtes s'enflammèrent et le désordre éclata dans toutes ses folies, désordre à jamais déplorable; car il a plus cruellement blessé la révolution que les pouvoirs, — les idées et les libertés que la constituante et tous ses héros! Derrière cette absurde tentative, cette anarchie politique d'une heure, toutes les légions de Paris se levèrent, et deux cent mille hommes coururent au monstre qui s'évanouit comme un rêve, et sans coup-férir, tant il était fort et bien armé.

« Lorsque la discussion judiciaire s'engagera sur cette triste et fatale parodie de nos grandes révolutions, on verra tout ce qu'il y eut de folie puérile et de hasard dans ce mouvement imprévu qui s'appelle aujourd'hui le grand complot et qui n'a fait de mal qu'à la pensée libre.

« Aujourd'hui, nous n'entrerons pas dans cette étude, quoique nous y soyons provoqués soir et matin par une nuée de chroniques empoisonnées, par des récits de mélodrame habilement calculés, par les mensonges, les calomnies et les fureurs d'une réaction ou plutôt d'une contre-révolution qui déjà flaire sa proie. Mais si nous gardons le silence sur des faits évoqués par la justice républicaine, si nous reconnaissons que les légions civiques de Paris ont fait leur devoir et que les mesures du gouvernement sont en général légitimes et fondées, nous ne voulons pas, nous ne devons pas laisser passer, sans les flétrir énergiquement, les appels à la violence, les démonstrations scandaleuses de certains gens que la révolution de Février a trouvés dans les antichambres ou sur les sièges judiciaires de la monarchie.

« Ainsi, dans la séance d'hier, M. Billault, l'éternel candidat des combinaisons eunuques sous Louis-Philippe, M. Billault, qui trouvait le citoyen Thiers par trop orageux, M. Billault le dynastique proposait de décréter, à propos de contraventions de rue, la douce loi du bannissement.

« Aujourd'hui c'est M. Isambert qui demande la fermeture des clubs, l'abolition du droit d'association, c'est-à-dire un attentat véritable contre la souveraineté du peuple! — Et il n'y a pas trois mois qu'une dynastie partait pour l'exil, sous l'écriteau de septembre! — Il est vrai que cet excellent M. Isambert veut bien nous laisser cet innocent droit de pétition qui nous a fait gagner tant de batailles, et qu'on appelait le *droit du panier* sous l'ancien gouvernement. Les morts vont vite et les prétendants aussi.

« L'Assemblée nationale a rejeté la proposition, et nous devons l'en remercier, car la peur est aveugle, et le jour est à la peur.

« Quant aux deux projets de proclamation au peuple français, elle les discutera demain, et la grande nation que la misère travaille, recevra bientôt sans doute une bourriche de phrases pour charmer ses jeûnes. Des discours, des adresses, des lois, tout cela foisonne en ce pays et dans ce temps: il n'y a de rare que les actes et les idées!

« Nous n'avons pas le courage d'analyser ici les cent propos interrompus qui ont coupé la discussion sur le règlement et ses modes; mais tous les démocrates apprendront sans doute avec bonheur que les citoyens Dufaure, Vivien, Dupin et de Beaumont ont été chargés de nous tailler une constitution républicaine démocratique.

« Qu'on nous ramène aux carrières... de Louis-Philippe! »

On lit dans la *Liberté*, journal de Paris:

Nous recevons la lettre suivante, dont la signature nous est connue, et que nous publions comme un dernier avertissement à l'assemblée nationale, au pouvoir exécutif.

Monsieur le Rédacteur,

Quelques journaux me parviennent dans l'asile où une fois de plus, depuis dix-sept ans, je me vois contraint de dérober ma vie aux proscriptions royalistes.

Je déclare hautement que tout ce qui s'est dit à la tribune, dans la séance du 16 mai, sur mes amis et sur moi, n'est qu'un hideux tissu de mensonges et de calomnies.

Doucement, messieurs, votre garde bourgeoise ne m'a pas fait encore avaler ses baïonnettes; je suis libre et j'ai quelques paroles à dire bientôt au public.

En attendant, il peut juger de la véracité des réactions naires par l'annonce officielle de mon arrestation, que M. Garnier-Pagès a faite à l'assemblée. Tout le reste est à l'événement.

Paris, 17 mai 1848.

Auguste BLANCHI.

Actes officiels.

On lit dans le *Moniteur Universel*:

La commission du pouvoir exécutif arrête: Le citoyen Trouvé-Chauvel, représentant du peuple, est nommé préfet de police.

— Le ministre de la marine et des colonies, considérant que l'émancipation des noirs est une des questions qui intéressent davantage la moralité de la République, et que le gouvernement ne saurait s'en écarter à cet égard de trop de lumières:

Considérant que si l'esclavage est à jamais aboli, la commission d'abolition de l'esclavage a néanmoins d'importantes matières à traiter encore dans l'ordre économique,

Arrête:

La commission d'abolition de l'esclavage continuera ses travaux et siégera au ministère de la marine et des colonies.

— Le ministre des finances arrête: L'entrepôt réel des douanes de la ville de Metz et ses annexes pourront recevoir les marchandises déposées, en exécution des décret et arrêtés précités.

MOUVEMENT DES SERBES.

Belgrade, 27 avril.

Dans toutes les provinces serbes de la Hongrie et de la Turquie, il n'y a qu'un cri: Liberté, unité, nationalité! Dans les provinces hongroises-serbes, chaque ville a eu sa révolution, et partout on a chassé les bourgeois autrichiens ou magyars sans aucun obstacle.

L'archevêque de Karlovatz en Serbie, l'Evangile (cette charte éternelle de la démocratie) d'une main et le Christ de l'autre, a juré au peuple de donner au besoin sa vie pour lui. L'enthousiasme était au comble. Partout le clergé se met à la tête du peuple.

A Kikinda, on a déployé le drapeau serbe aux trois couleurs. L'autorité fit intervenir un escadron de cavalerie magyare qui y tenait garnison. La lutte s'engagea; les Serbes sortirent vainqueurs, après en avoir tué plusieurs, entre autres le chef d'escadron et quatre magistrats municipaux; le reste prit la fuite.

On envoie des émissaires dans toutes nos provinces. On écrit et on distribue des pamphlets en masse; la croisade de liberté et de nationalité se prêche partout à ciel ouvert.

Pour le 15 de ce mois, une assemblée de représentants de tous les Slaves du midi sera convoquée; elle aura lieu à Karlovatz, à dix lieues de la frontière de la Serbie. Là on délibérera sur les moyens propres à faire triompher la cause de la liberté et de la nationalité serbe, qui est aussi celle de nos frères dalmates et croates.

On attend, à chaque instant, la nouvelle que les colonies militaires serbes se soient prononcées pour la cause du peuple. Il y a plus de 100 mille hommes de cette excellente milice sous les armes. Ils refusent déjà d'aller en Italie.

Nugent fils, dont le père commande comme général les soldats de l'empereur d'Autriche contre la liberté italienne, est allé soulever la Dalmatie et la Bosnie; ils se rencontreront probablement. Le fils nous en sommes certains, ne se rendra pas à son père.

Les Serbes de la principauté observent tous ces mouvements avec joie et sont impatients d'agir. Le gouvernement hésite, mais le sentiment national débordera bientôt et l'entraînera malgré lui.

La presse de Belgrade (capitale de la Serbie) seconde le mouvement au-delà du Danube et de la Suve avec une énergie et un dévouement admirables.

Honneur aux soldats de la pensée! Ainsi, l'avenir des Serbes se dessine déjà; c'est une nation nouvelle de quatorze ou quinze millions d'hommes qui va surgir sur la scène des peuples. Elle sera forte par le nombre, puissante par la virtualité et la sève que contient son élément ardent et homogène.

La civilisation se propagera vite chez cette nation aux mœurs pures, à l'imagination vive, au caractère impressionnable.

Déjà les Serbes ont une belle littérature; le peuple, en Serbie, chante comme au temps d'Homère. Tour à tour, il chante ses douleurs, ses exploits contre les Turcs, sa chute glorieuse, ses nouvelles victoires remportées sur les Turcs dans les derniers temps; puis il passe aux joies de famille; il glorifie la vertu, flétrit le vice.

L'unité, le sentiment puissant de la solidarité entre les êtres humains, est un vrai culte pour les Serbes. Aussi leurs chansons populaires sont pleines des traits les plus touchants de l'amitié.

Que fera la France pour nous, pour les Valaques, Moldaves, et Transylvains, qui veulent aussi reconstruire.

tuer leur nationalité; pour cette Pologne qu'on crucifie aujourd'hui, mais dont les bourreaux ne peuvent éteindre jamais l'âme, qui est de nature divine? La France a un grand et magnifique rôle à jouer dans le monde. Au temps des croisades, elle a porté le drapeau des libertés du christianisme; aujourd'hui elle est appelée par la Providence pour affranchir les hommes et les peuples.

Quelle reste fidèle à cette vocation providentielle, elle sera plus grande et plus belle encore.

Le peuple serbe, qui verra en la France le promoteur de sa grandeur et de son émancipation, lui restera dévoué corps et âme. Elle acquerra toutes les sympathies des Valaques, Moldaves et Transylvains! Ils ne oublieront jamais, car sans le secours de la France, ils sont perdus. On paiera enfin à la Pologne la dette que le monde lui doit. Enfin, la France sera bénie de tous les peuples qui aujourd'hui gémissent sous l'oppression et la tyrannie. La France, si elle agit, ne rencontrera partout que des frères.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris 19 mai.

L'assemblée nationale donne en ce moment au monde le triste spectacle d'une chambre législative qui laisse entrevoir qu'une partie des membres de la commission exécutive ne possède pas sa confiance. On accuse les citoyens Ledru-Rollin, Flocon, etc.; on parle tout bas, on se fait des confidences de coulisses. Quelque chose de grave s'apprête. Nous espérons cependant qu'avant de se fourvoyer, la majorité jettera encore un coup d'œil en arrière. Elle voudra bien se rappeler que les citoyens qu'elle aurait bonne intention de proscrire, sont ceux qui ont le plus contribué au renversement de la royauté. Mais quelques uns pensent que cette raison, au lieu de militer en leur faveur, sera pour eux un motif d'exclusion.

Qu'on la chambre ne s'y trompe pas! Le peuple de Paris, le peuple français veut la République, et il s'opposera aux conspirations, de quelque côté qu'elles viennent.

On annonce qu'une réunion générale de tous les membres du haut clergé de France doit avoir lieu dans une des principales villes du Midi. Cette réunion a, dit-on, pour but de s'entendre sur le parti à prendre par suite de la suspension de paiement de salaire que l'Etat donnait au clergé.

M. Paul, consul de France à Zanzibar, vient de donner sa démission. On assure que le consulat va être transféré à Mascate, capitale des Etats de l'Imau.

M. Pageot, ministre de France aux Etats-Unis, qui avait été confirmé dans ce poste par M. de Lamartine, vient de donner sa démission.

On assure que M. J. Favre vient de donner sa démission de sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères.

On vient de nommer une commission chargée d'étudier les questions qui se rapportent à la révision des lois et ordonnances relatives aux servitudes et zones militaires.

Le journal la Commune de Paris a publié ce matin un avis pour annoncer qu'il va reparaitre. Cet avis est signé d'un nommé A. Peyret, pour le comité de rédaction.

Parmi les hommes qui ont joué un rôle dans le drame du 15 mai, il en est un qui a oublié jusqu'au souvenir de son ancien ministère de paix et de fraternité: l'ex-abbé Chatel. C'est lui qui du haut d'une tribune improvisée, n. 3, place de la Madeleine, a péroré les malheureux ouvriers égarés, et les a poussés à la violation de l'assemblée nationale par un discours incendiaire ainsi terminé: «Peuple, regarde et compte. Tu es uni, compacte; tu es quatre-vingt-dix-neuf contre un, le maître par conséquent. Ainsi donc l'heure d'agir est venue, en avant, etc., etc.»

Nos voisins d'Angleterre voient avec une satisfaction mal déguisée tous les événements qui peuvent bouleverser l'ordre public en France, et détruire notre commerce au dedans et notre influence au dehors. Le Times qui a toujours laissé entrevoir sa haine pour la nation française, ayant à faire connaître l'heureux résultat de la journée du 15, et le triomphe de la garde nationale et du gouvernement, commence son article par ces mots: «Nous allons désappointer beaucoup de nos lecteurs en leur annonçant que Paris est parfaitement tranquille. C'est ainsi que le Times fait connaître à ses lecteurs qu'il n'y a eu à Paris ni effusion de sang, ni massacre, et que la force est restée à la loi.

On attendait avec une grande impatience le relevé hebdomadaire que la Banque devait publier, parce que l'on savait qu'il devait comprendre les comptes des nouvelles succursales.

D'après ce relevé l'encaisse de Paris a augmenté depuis huit jours de 4,811,449 98

Les effets en souffrance ont augmenté de 721,937 53

Les effets à recouvrer ont diminué de 2,165,932 84

Le portefeuille de Paris a diminué de 5,542,815 52

Les billets au porteur en circulation pour la banque centrale ont augmenté de 4,817,450

Le compte-courant du trésor a augmenté de 992,674 35

D'après ce relevé la situation de la Banque paraît s'être améliorée. Les nouvelles succursales n'ont apporté dans l'encaisse générale des comptoirs qu'une augmentation de 19,307,422, en sorte que l'encaisse générale de toutes les banques réunies n'est que de 115,650,322 90, tandis que le total des billets en circulation s'élève à 403,087,100. Le portefeuille des anciennes succursales qui n'était que de 82,968,948 27, s'élève aujourd'hui avec les nouveaux comptoirs à 174,255,370 79.

Le Moniteur publie aujourd'hui le projet de décret relatif à l'expropriation des chemins de fer. Après un long exposé de motifs dans lequel le ministre examine les questions de nécessités, d'avantage et de droit, il arrive aux moyens de rachat.

Sont exclus du rachat les chemins de fer qui n'ont point le caractère de voies de grande communication, et qui doivent être considérés comme de simples chemins d'exploitation privée. Tels sont les chemins d'Epinal, du Long-Rocher, de Villers-Cotterets, de Montbrison, du Creusot, de Decize, de Sceaux, de Montrambert, de Commeny, de Vireux, etc.

Les chemins de fer qui doivent être rachetés sont ceux de Saint-Germain, de Versailles (rive droite et rive gauche), de Bâle, de Rouen, d'Orléans, du Havre, de Montreuil, du Nord, de Bordeaux, du Centre, d'Avignon à Marseille, de Boulogne, et enfin ceux de Lyon, de Strasbourg, de Nantes, de Dieppe.

Le ministre soumet à l'assemblée trois combinaisons de rachat: 1° d'après les cours de la dernière liquidation de février; 2° d'après le cours du 4 avril; 3° d'après la moyenne des cours qui ont précédé l'avènement de la République.

Voici quel serait le résultat de chacune de ces trois combinaisons.

D'après la liquidation de février, la somme totale des actions de chemin de fer valait 517,100,000 fr.

Au cours du 4 avril elle représentait 177,640,000 fr.

Au cours moyen des six derniers mois qui ont précédé la révolution elle était de 518,052,690 fr.

Suivant qu'une de ces trois combinaisons serait adoptée et en adoptant pour le 5 p. 0/0 donné en échange le cours de chacune des trois époques, il y aurait lieu de faire inscrire au grand livre de la dette publique:

Une somme de rentes 5 p. 0/0 se levant à	22,098,290
Ou	16,758,491
Ou	22,304,947

Le gouvernement se propose pour le troisième mode. L'Etat accepterait les engagements pris envers les porteurs d'obligations qui seraient remboursées aux époques et suivant les modes prescrits par les contrats primitifs.

Le ministre propose une disposition spéciale pour certains chemins dont les actions ne sont pas cotées régulièrement à la bourse de Paris. Ce sont les lignes d'Andrézieux à Roanne, de Lyon à Saint-Etienne, de la Grand-Combe à Alais et Beaucaire, d'Abscon et Danzin à Denain, de Montpellier à Cette, de Mulhouse à Thann, de Bordeaux à la Teste, de Dieppe à Rouen. Pour cette catégorie le ministre sera autorisé à traiter séparément avec chaque compagnie.

Aujourd'hui, à midi, une voiture citadine ayant des gardes mobiles à l'intérieur, emportait de la rue Monthabor, une quarantaine d'armes saisies dans le quartier.

On vient de placer au sommet du dôme des Invalides un immense étendard tricolore.

Les gardes nationales de Passy, Boulogne et Neuilly font en ce moment des patrouilles de jour et de nuit dans le bois de Boulogne, afin de le purger des malfaiteurs qui tentaient d'y établir leur résidence.

On lit dans le Journal de l'arrondissement du Havre du 18:

«Trois arrestations sur lesquelles nous n'avons pu avoir des renseignements, ont été opérées dans la journée. Une d'elles a eu lieu à bord d'un navire qui se trouvait déjà en rade. On a répandu le bruit, mais nous ignorons s'il est fondé, que les trois personnages arrêtés étaient des individus compromis dans les troubles de Paris et qui cherchaient à passer à l'étranger. D'après une autre version, ce sont des déserteurs.»

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 18 mai.

La commission est chargée de coordonner les divers décrets relatifs au règlement.

Le citoyen président fait connaître à l'assemblée nationale le résultat du scrutin qui a eu lieu pour la nomination des douze derniers membres de la commission de constitution.

Les voix ont été ainsi réparties:

Nombre de votants,	646
Majorité absolue,	374
Les citoyens:	
Martin (de Strasbourg),	585 suffrages.
Woirhaye,	474

Coquerel,	483
Corbon,	431
Tourret (de l'Allier),	414
Gustave de Beaumont,	588
Dupin,	588
Viennent ensuite:	
Odilon Barrot,	363
Dornès,	30
Pages,	353
Vaulabelle,	344
Considérant,	326

Le citoyen président: Les citoyens Martin (de Strasbourg), Weirhaye, Coquerel, Corbon, Tourret (de l'Allier), Gustave de Beaumont et Dupin, ayant seuls obtenu la majorité, sont proclamés membres de la commission de constitution, et avec les citoyens Cormenin, Armand Marrast, Lamennais, Vivien, Tocqueville et Dufaure, portent le nombre des membres nommés à 13. Cinq commissaires restent encore à nommer. L'assemblée entend-elle procéder immédiatement à cette nomination? (Oui! oui!) Le scrutin est ouvert.

Après qu'un secrétaire a donné une nouvelle lecture des divers noms, on procède à un nouveau scrutin.

Le citoyen Marie, nommé dans le département de l'Yonne et dans le département de la Seine, fait connaître son option pour le département de la Seine.

Le citoyen président invite les membres des diverses commissions spéciales à se réunir demain matin dans leurs bureaux, et il indique ainsi l'ordre du jour de demain:

- A une heure, séance publique.
- 1° Discussion du projet de proclamation;
- 2° Discussion des diverses propositions qui n'ont pu être présentées dans cette séance;
- 3° Scrutin pour la nomination d'un vice-président.

La séance est suspendue pour qu'il soit procédé au dépouillement du scrutin.

A huit heures et demie, le citoyen président annonce le résultat du scrutin pour la nomination des cinq derniers membres de la commission de constitution.

En voici le résultat:

Nombre des votants,	663
Majorité absolue,	332
Le citoyen Vaulabelle,	590
Le citoyen Odilon Barrot,	588
Le citoyen Pages (de l'Ariège),	308
Le citoyen Dornès,	352
Le citoyen Considérant,	309

Ces citoyens ayant seuls obtenu la majorité, sont proclamés membres de la commission de constitution.

La séance est levée à neuf heures.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 19 mai.

Présidence du citoyen BUCHEZ.

A une heure et quart la séance est ouverte; M. Peupin donne lecture du procès-verbal qui est adopté, après une observation de M. l'abbé Fayet.

Plusieurs pétitions sont déposées.

Le citoyen Lacrosse: M. Cormenin, retenu au comité de constitution, me charge de vous rendre compte de la mission dont il avait été chargé hier par l'assemblée. La députation s'est rendue aux funérailles de deux gardes nationaux tués dans la soirée du 15 mai. Elle a suivi le convoi jusqu'au champ de repos, où le citoyen Cormenin a exprimé des sentiments et des regrets accueillis avec une profonde émotion. Notre collègue a ajouté que la République ne serait pas ingrate pour les familles des victimes et les blessés. Très bien! très bien! Au convoi se trouvaient un grand nombre des travailleurs du faubourg St-Antoine qui nous ont protesté, avec une vivacité qui nous a touchés, de leur dévouement à l'assemblée. (Adhésion.) Nous les avons remerciés avec effusion. (Très bien!)

Le citoyen Bouvet présente une proposition ayant pour but de dispenser du service militaire les conscrits mariés auxquels le gouvernement déchu avait accordé un congé.

Le citoyen ministre de la guerre déclare ne pas faire d'opposition à la proposition qui est renvoyée au comité de la guerre.

Le citoyen Etienne Arago, attaqué par le Constitutionnel, se plaint d'avoir été calomnié. Il prend l'assemblée à témoin de sa conduite pendant la journée du 15 mai, dans la salle. Quant à sa conduite au dehors, il donne des explications en s'indignant des inculpations dont il a été l'objet. S'il n'a pas fait battre le rappel, c'est par suite du contre-ordre qu'il avait reçu du président. (Rumeurs.)

Le citoyen Buchez: Je ne puis laisser passer sans y répondre cette accusation qui revient toujours contre moi. Oui, j'avais signé le contre-ordre, mais vous savez par quels motifs. Il importait surtout de gagner du temps. J'étais au bureau entouré de quelques gens! vous le savez! Je ne me dissimulais pas l'immense responsabilité qui pesait sur moi. J'entendais proférer d'horribles menaces par une populace folle (Très bien!) La vie de beaucoup d'entre vous, de plus de quarante, était nominativement menacée! (Sensation.) C'est alors que j'écrivis le contre-ordre qui m'a été si injustement reproché, dont on me fait un crime, et qui, je le répète, n'avait d'autre but que de donner le change à l'émeute. (Très bien! très bien!) La partie que nous avons jouée le 15 mai est la même que pendant deux mois il nous a fallu soutenir à l'Hôtel l-de-Ville. (Bravo!) Toutefois, si l'assemblée eroit que j'ai démerité de sa confiance... (Non! non! Approbations nombreuses.)

Le citoyen Charras, ministre intérimaire de la guerre, donne quelques explications relativement à sa conduite lors du 15 mai: ces explications soulèvent un moment des murmures.

Le citoyen Clément Thomas avec vivacité: Je m'étonne, citoyens représentants, des soupçons qu'on semble faire peser sur quelques hommes dont la loyauté est évidente. La vivacité de certaines insinuations me paraît regrettable et pourrait faire croire à une arrière pensée. (Rumeurs.)

Que l'assemblée me permette, à ce sujet, de lui donner lecture d'une adresse des colonels de la garde nationale en réponse au décret qui déclarait qu'elle avait bien mérité de la patrie. Cette adresse est conçue dans des termes qui ne laissent aucun doute sur l'esprit de la garde nationale tout entière, dévouée résolument, énergiquement au principe républicain, mais aussi profondément hostile à l'anarchie qu'aux réactionnaires. (Approbation prolongée, cris de vive la République auxquels la salle entière fait écho.)

Le citoyen Berg: Les accusations dont notre président (Interruption et réclamations!) Des voix nombreuses réclament l'ordre du jour, qui, adopté à une grande majorité, coupe court aux éliminations.)

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de proclamation des citoyens Bérard, Frélon, Montrol, Dumont (de la Somme). Ce projet est ainsi conçu :

L'Assemblée nationale au peuple français.

Français,

L'Assemblée nationale vous répond du salut de la patrie. Menacée un moment, elle a vu la noble ville de Paris se lever tout entière pour sa défense. Dans les murs, hors des murs, citoyens et soldats sont accourus au signal du péril, tous ont bien mérité de vous; que la reconnaissance du pays soit leur juste récompense; que vos acclamations unanimes répondent à celles qui retentissent autour de nous. Une poignée de séditeurs avait tenté le plus grand des crimes dans un pays libre, le crime de lèse-majesté nationale, l'usurpation violente de la souveraineté du peuple. Par une surprise d'un moment, ils avaient forcé l'enceinte du palais des lois. Déjà ils nous dictaient leurs insolents décrets.

Citoyens, par aucune délibération, par aucune parole, par aucun signe, vos représentants n'ont accepté l'oppression de la force; et lorsqu'on osait déclarer l'Assemblée nationale dissoute, la population indignée courait aux armes, nous rendait, par sa seule présence, la puissance de vous servir et de constituer enfin la République. Paris entier veille sur nous. Son patriotisme nous répond du dépôt que vous lui avez confié. Nous sommes heureux et fiers du dévouement de ce peuple intrépide qui nous environne et qui nous défend.

Ceux dont l'audace prétendait usurper son nom et sa voix, ignoraient ils donc, les insensés que si leur triomphe était possible un seul jour, toute la France se lèverait pour nous délivrer ou pour nous venger! Déjà sa patriotique avant-garde accourait auprès de nous. La France, la généreuse France ne souffrirait pas un instant le joug honteux d'une faction.

Citoyens, prenez confiance dans les destinées de la patrie. L'ordre sortira plus affermi de cette grande épreuve. La justice, dans son action régulière, mais énergique, atteindra les coupables sans mesures extraordinaires; sans lois d'exception, nous anéantirons leurs odieuses espérances; il n'y aura pas d'autre réaction que la fermeté de tous les pouvoirs. Le pouvoir exécutif exercé avec vigueur et habileté ne pactisera pas avec le désordre. Loyalement obéi par de fidèles agents, il ne confondra pas avec les vaillants serviteurs du peuple les promoteurs, les suppôts d'anarchie.

Les institutions républicaines cesseront d'être tournées contre la République elle-même. Le droit de pétition, le droit de réunion, ne seront plus employés perfidement comme des armes contre la liberté. Les minorités factieuses connaîtront leur faiblesse, et vos représentants, investis de la toute-puissance qu'ils tiennent de vous, s'appliqueront à organiser sans trouble et sans passion, la plus large démocratie que l'Europe ait jamais vue.

Nous fonderons sur la base du droit une République forte et pure, grande et calme, digne de la première société du monde.

La liberté ne vit que dans l'ordre, l'égalité s'appuie sur le respect des lois, la fraternité veut la paix; ce n'est qu'au sein d'une société tranquille que le travail prospère et que le progrès s'accomplit. Que tout ce qui souffre espère en nous.

Travailleurs de nos villes et de nos champs, tous les vœux, tous les besoins, toutes les misères nous créent des devoirs sacrés, notre dévouement les remplira; ce que la République a déjà fait pour votre dignité en vous rendant vos droits de citoyens, elle s'efforcera de le faire pour votre bonheur.

Que le peuple qui nous a choisis nous appuie de son concours comme il nous anime de sa pensée; nous lui donnerons le gouvernement qu'il attend de nous; que sa confiance nous seconde, que sa force nous défende, et nous aurons, peuple et représentants, l'immortel honneur d'assurer le triomphe pacifique et définitif de la révolution française.

Signé : Bérard, A. Freslon, Montrol, de Beaumont (Somme).

Le citoyen Bérard : On a mal interprété un passage du troisième paragraphe de notre projet d'adresse, où nous disons : *Le pouvoir exécutif ne pactisera pas avec l'émeute*; on a craint d'y voir une allusion à la conduite du pouvoir exécutif. Rien de pareil n'est entré dans notre pensée et nous consentons à supprimer ces mots.

Le paragraphe est adopté avec cette suppression.

Une discussion confuse et sans intérêt s'engage sur le quatrième paragraphe, dont on demande la suppression. — La suppression est adoptée.

Sur le cinquième paragraphe, le citoyen Montanil propose un amendement dont le sens doit être de bien convaincre l'Europe que la confiance existe entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif; sur cet amendement il est fait appel aux sentiments d'ordre et de travail, afin que les ouvriers ne se laissent pas entraîner à devenir les instruments d'ambitions personnelles.

Cet amendement dont nous regrettons de ne pouvoir ici reproduire le texte, est adopté à l'unanimité.

Le cinquième paragraphe de l'adresse qui est remplacé par cet amendement, devient le paragraphe six.

Le ministre des finances dépose plusieurs décrets relatifs aux règlements des exercices de 1846-47 et 48.

Plusieurs membres demandent que la proclamation adressée au peuple français, soit affichée dans toutes les communes de France. (Oui ! oui ! non ! non !)

La proposition est mise aux voix et adoptée à une grande majorité.

Le citoyen Saint-Romme donne lecture à l'Assemblée d'une proposition relative à la question des travailleurs.

L'orateur donne lecture de son travail à voix basse.

De toutes parts : On n'entend pas, on n'entend pas, déposez votre proposition.

Le citoyen Saint-Romme dépose sa proposition.

Le citoyen Sa ni-Priest : Je demande la parole pour la lecture de votre proposition sur la réforme postale.

Le citoyen Saint-Priest donne lecture d'une proposition sur la réforme postale qui est exactement la même que celle développée par lui dans les sessions précédentes.

Le citoyen ministre de la justice dépose un projet de loi pour autoriser quelques départements à s'imposer extraordinairement pour venir en aide aux ateliers nationaux et établissements de

charité; un autre projet ouvrant au ministre de l'intérieur un crédit de 300,000 fr. pour secours aux établissements de bienfaisance et de charité. Le citoyen ministre ajoute : Je suis heureux d'apprendre à l'Assemblée que depuis deux jours Paris est complètement tranquille; l'ordre est partout rétabli. (Très-bien !)

Le citoyen Delécluze dépose une proposition relative aux ouvriers des ateliers nationaux. — Renvoi au comité des travailleurs.

Autre proposition du citoyen Lavallée, qui concerne l'impôt de 4 centimes décrété par le gouvernement. (Discussion à demain.)

L'ordre du jour indique le scrutin pour la nomination de deux vice-présidents. Il est procédé à cette opération.

La séance continue.

Faits qui se rattachent aux événements du 15 mai.

On annonçait hier que le citoyen Pierre Leroux, dont le nom figurait sur la liste des membres du gouvernement provisoire établi à l'Hôtel de-Ville, avait été arrêté à Nanteuil par la garde nationale, et conduit chez le juge de paix de La Ferté-sous-Jouarre. Deux individus qui l'accompagnaient avaient pris la fuite à l'approche des gardes nationaux. Poursuivis avec vigueur et serrés de très-près, ils s'étaient jetés dans la Marne, qu'ils avaient traversée à la nage. Deux gardes nationaux s'y étaient précipités à leur tour, étaient arrivés à l'autre rive presque en même temps que les deux fugitifs, et avaient engagé avec eux une lutte à la suite de laquelle force était restée à l'autorité.

L'identité du citoyen Pierre Leroux avait été constatée par plusieurs habitants de Nanteuil et par le frère du citoyen Flocon, inspecteur du télégraphe de Seine-et-Marne. Le citoyen Pierre Leroux avait été interrogé par le juge de paix, mais rien n'avait transpiré sur l'interrogatoire. Le prisonnier est gardé à vue, et l'on a pour lui les plus grands égards.

— Le citoyen Mercier, beau-frère du citoyen Caussidière, ex commandant de la garde républicaine, a été arrêté avant-hier vers 7 heures du soir. Les officiers mêmes de la garde républicaine ont arrêté un nommé Priou, qui se disait major de ce corps.

On assure que le citoyen Louis Blanc a obtenu un permis pour communiquer avec Barbès et les autres détenus de Vincennes.

— Le bruit a couru hier matin, dans la salle des conférences, que le citoyen Blanqui, arrêté à cause de sa participation aux actes coupables de la journée de lundi, avait recouvré ce matin sa liberté, soit qu'il eût réussi à s'évader, soit qu'une main complaisante eût facilité sa fuite.

On assure notamment que ce chef de club ne faisait point partie des prisonniers qui ont été transférés à Vincennes.

Ce fait est exact. Le citoyen Blanqui, d'abord arrêté, est parvenu à s'évader; quant au citoyen Huber, qui s'était également évadé, il a été arrêté avant-hier matin.

Des recherches ont été ordonnées pour découvrir la retraite du citoyen Blanqui, et pour savoir s'il n'y a pas eu quelque connivence pour faciliter sa fuite.

— Dans la plupart des légions de Paris, les corps d'officiers se sont fait rendre compte de la conduite de ceux d'entre eux qui avaient été remarqués soit dans l'enceinte de l'Assemblée parmi les envahisseurs, soit dans les rangs de la colonne qui s'est présentée aux portes du palais; et il paraît que par suite de ces enquêtes plusieurs démissions ont été exigées.

Il en a été de même pour ceux qui n'avaient pas paru aux prises d'armes des 16 et 17 mai.

— Parmi les pièces saisies chez Sobrier, figurent sept décrets rendus au nom du peuple régénérateur de Paris. Le premier accuse l'Assemblée nationale d'avoir violé son mandat et fait tirer sur le peuple qui venait paisiblement présenter une pétition en faveur des Polonais. Voici les trois premiers articles du quatrième décret :

Art 1^{er}. Les capitalistes connus comme tels par les comités municipaux devront verser dans le délai de cinq jours, sur la sommation qui leur en sera faite, la somme de 200 fr. par 1000 fr. de rentes notoirement connus au-dessus de 1,500 fr. de rente par tête jusqu'à 3,500 fr., et 250 fr. à partir de 3,500 fr. jusqu'à 5,000 fr., en suivant ainsi une progression jusqu'à la moitié du revenu.

Art 2. Dans le même délai, tout propriétaire foncier payant plus de 100 fr. de contributions foncières, sera tenu de verser 25 fr. par 50 fr. de contributions, qu'il paiera en sus jusqu'à 250 fr.; à partir de 250 fr. de contributions jusqu'à 1,000 fr., ils paieront 100 fr. par 50 fr. de contributions. A partir de 1,000 fr. jusqu'à 5,000 fr., ils paieront 150 fr. par 50 fr.; au-dessus de 5,000 fr., ils paieront 200 fr. par 50 fr.

Art 3. Les capitalistes et propriétaires qui refuseront de satisfaire au présent décret, dans le délai fixé, verront leurs biens fonciers déclarés bien communaux, et leur argent confisqué au profit des nécessiteux. La force ouvrière est, dans ce dernier cas, autorisée à se livrer à des recherches; et si elles sont fructueuses, les citoyens qui auront refusé l'impôt fraternel seront mis hors la loi.

— Depuis deux jours, les recherches les plus actives sont faites pour découvrir les traces de Blanqui, et avant hier, on apprit qu'il s'était réfugié dans une maison du quartier de la Chaussée-d'Antin. Des agents furent immédiatement expédiés, la maison fut cernée; mais quand on y pénétra Blanqui avait pris la fuite depuis un quart d'heure à peine.

On disait que l'opération de la justice avait échoué par suite d'un avis secret qui aurait été donné à Blanqui par un officier de la garde nationale.

Quelques arrestations ont encore été faites hier et ce matin.

L'instruction cherche à réunir tous les éléments qui lui permettront de connaître les officiers de la garde nationale, ou les individus ayant usurpé ce costume, qui ont été signalés parmi les envahisseurs de l'Assemblée nationale. On recherche surtout celui qui, revêtu de l'uniforme d'officier d'artillerie, brandissait son sabre à la tribune au moment où l'on proclamait les membres du gouvernement révolutionnaire.

L'instruction a déjà pu constater que plusieurs des individus qui ont pénétré dans l'enceinte et qui ont, à plusieurs reprises, escaladé la tribune, portaient des habits sous les blouses dont ils s'étaient couverts pour se mêler au cortège, et dont ils se sont débarrassés au moment de se rendre à l'Hôtel-de-Ville.

— Les citoyens Picot, Platon et Bertrand, juges d'instruction, se sont rendus hier à Vincennes pour interroger les accusés.

Il paraît que Barbès avait d'abord manifesté l'intention de ne répondre, comme il l'avait fait devant la cour des pairs, à aucune des questions qui lui seraient faites; mais il aurait plus tard renoncé à ce système, et son interrogatoire s'est prolongé assez longtemps.

M. Lepreux, ancien directeur de Sainte Pélagie, est installé à Vincennes comme directeur de la partie du château désignée comme maison d'arrêt.

— A l'exemple du *Constitutionnel* le *Journal des Débats* vient d'ouvrir une souscription au profit des gardes nationaux de la banlieue qui ont succombé, dans la journée du 15, pour la cause de l'ordre et de la liberté.

— Au moment où le 5^e bataillon de la 5^e légion arriva dans la cour du télégraphe du ministère de l'intérieur, le citoyen Recurt, accompagné des citoyens Fenet et Panisse et quelques autres, harangua le bataillon; puis, après qu'il eut passé devant les rangs, quelques-uns de ceux qui l'accompagnaient demandèrent à des officiers de la garde nationale si on leur avait distribué des cartouches, et ils avaient vérifié avec soin le contenu de ces cartouches. Ils paraissaient douter qu'elles fussent garnies de poudre.

CHRONIQUE LOCALE.

On fait courir dans les groupes les bruits les plus étranges; mais nous savons pourquoi et dans quel but. Ainsi nous avons entendu hier soir des individus annoncer que les *Montagnards* avaient fait une tentative sur Vincennes, où ils auraient été mitraillés, et que plus de 12,000 d'entre eux auraient été tués. Le fait est entièrement faux; aucune tentative, et par conséquent aucun meurtre n'a eu lieu.

On parle aussi de mettre la Croix-Rousse en état de siège; c'est encore un faux bruit. L'autorité n'y songe pas, parce qu'elle n'en reconnaît nullement la nécessité ni l'a-propos.

Il est également faux que le citoyen Laforest, représentant, et E. Thomas, préfet de la République, soient attendus à Lyon.

— Hier, un homme qui s'était endormi sur le parapet du quai de Retz, est tombé sur le chemin de halage et s'est cassé le bras; si le Rhône n'eût pas été assez bas pour laisser à découvert le chemin, ce malheureux eût couru risque de se noyer.

— Avant-hier un homme entra dans une allée de la Grand Rue, à la Croix-Rousse; la porte de la cave s'écartant ouverte, ce malheureux y est tombé. La gravité de ses blessures était telle, qu'il est mort presque sur le coup. On ne saurait toujours trop engager les habitants de tenir les grilles des caves fermées; ils doivent comprendre cette nécessité après les nombreux accidents de ce genre.

— Il y a des gens qui sont, à ce qu'il paraît, intéressés à semer la division entre les diverses corporations ouvrières. Le 17 de ce mois, les compagnons charpentiers ont reçu des lettres qui leur annonçaient que quatre d'entre eux avaient attaqué et battu deux compagnons boulangers; ceux-ci demandaient à se venger. Déjà rendez-vous était pris au Champ-de-Mars, pour la lutte générale qui devait avoir lieu jeudi à cinq heures.

Pourtant, on est allé des deux parts aux renseignements, et on a découvert qu'il n'y avait au fond de tout cela qu'une odieuse machination destinée à amener une collision. Aucun compagnon boulanger n'avait été battu.

On lit dans l'*Avenir républicain* de St-Etienne, du 19 mai :

« M. Chevrollat, notre nouveau sous-préfet, a été envoyé à Rive-de-Gier par M. Sain; nous avons confiance en son action conciliatrice.

— Hier soir les ouvriers mineurs du bassin de St-Etienne se sont réunis à la Rotonde-Chinoise, sous la présidence de Duché jeune. Leur nombre s'élevait à 3,000 environ, y compris un tiers d'enfants ou à peu près. La réunion a été paisible, et aucun cri de désordre n'est sorti du milieu des groupes.

« Cependant, c'est notre devoir de les en avertir, ces manifestations, toute pacifiques qu'elles sont, suffisent pour effrayer nos commerçants, et d'autant mieux qu'ils en ignorent le plus souvent le but. L'industrie est ombrageuse; les ouvriers passementiers le savent fort bien, car nous en avons entendu quelques-uns se récrier contre ces grandes promenades dans nos rues, au moment où le travail commence à reprendre.

« — Que les mineurs le sachent aussi! toutes les industries sont solidaires, et le jour où le commerce des bouilles doit être florissant ne saurait être loin de celui où marchera le commerce des rubans.

« — La garde nationale de Saint-Etienne signe en ce moment une adresse de félicitations et de sympathie à la garde nationale et à la garde mobile de Paris, dont

la conduite dans la journée du 15 mai est au-dessus de tout éloge.

« La municipalité de Saint-Etienne a envoyé hier, à Paris, un certain nombre de citoyens parmi lesquels figurent trois ou quatre de ses membres, en qualité de délégués chargés de représenter la ville à la fête de la Fraternité. Chacun d'eux a reçu, dit-on, 300 fr. Nous demandons la publication de leurs noms; c'est la ville qui paie; qu'elle sache du moins par qui on la fait représenter! »

Départements.

NORD. — On lit dans la *Gazette de Flandre de Lille*: « Le bruit de la disparition d'un notaire s'est répandu hier dans notre ville, et les renseignements que nous avons pris ne nous laissent malheureusement aucun doute à cet égard. Il paraît que la chambre de discipline saisie de quelques plaintes contre ce notaire, avait cherché par tous les moyens en son pouvoir à prévenir une catastrophe. »

« Lorsque l'autorité s'est présentée au domicile du citoyen Delimeux, il avait disparu; les scellés ont été immédiatement apposés. »

« Le passif n'est pas considérable. »

VAR. Toulon, 16 mai. — La frégate à vapeur l'*Ore-noque*, commandée par le capitaine de vaisseau Bellanger, venant d'Alger, d'où elle est partie le 13 du courant, a mouillé aujourd'hui sur notre rade.

Elle a relâché à Marseille le 14, où elle a débarqué 900 passagers, parmi lesquels se trouve le général Cavagnac.

Le bateau à vapeur le *Métiore*, commandé par M. Fournier, capitaine de frégate, est parti aujourd'hui pour Philippeville. (La Sentinelle de la Marine.)

GARD. — Nous apprenons que les troubles qui avaient agité la ville de Nîmes ont complètement cessé. Nîmes a repris sa physionomie habituelle. Nous sommes heureux de trouver dans les journaux du Gard l'arrêté suivant du préfet Bonmas:

« Le préfet du département du Gard,

« Considérant que les circonstances qui ont nécessité la mise en état de siège de la ville de Nîmes, le 27 avril, ont cessé d'exister.

« Arrête:

« La ville de Nîmes n'est plus en état de siège.

« Nîmes, le 15 mai 1848. »

LOIRE-INFÉRIEURE. — Voici de nouveaux détails sur l'assassinat qui a si vivement ému samedi notre ville:

Pour arriver au domicile de Mme de Mareille, l'assassin avait franchi trois murs. Il avait pénétré dans la maison, et se tenait blotti près la porte des lieux d'aisance, qui se trouvent à peu de distance de la chambre de la victime, et séparés de celle-ci par un vestibule. C'est au moment où Mme de Mareille sortait de ce vestibule, que le meurtrier s'est élancé sur elle sans mot dire, l'a saisie par les deux bras, et l'a forcée à reculer jusqu'à la pièce qu'elle venait de quitter. Mme de Mareille est tombée sur une chaise, et là le meurtrier lui a plongé horizontalement et presque jusqu'à la garde, son poignard dans le côté droit, au dessous du sein.

La voyant se débattre dans les convulsions, le meurtrier les a prises pour les symptômes de la mort, et, entendant la porte s'ouvrir, a précipitamment abandonné sa victime pour courir vers la chambre d'où partait le bruit. C'était la domestique qui, apercevant un homme armé, repoussait la porte de toute sa force, mais qui ne put résister aux efforts contraires du meurtrier. Celui-ci pénétra dans la chambre de la malheureuse fille, et arriva jusqu'à elle il leva deux armes, son poignard et son casse-tête. Au même instant des pas se firent entendre au-dessus de lui, et un cri perçant partit, celui de Mme de Mareille qui avait eu la force de monter à l'étage supérieur et d'y appeler du secours. A ce cri, l'assassin se hâta d'abandonner la domestique plus morte que vive, et s'enfuit en escaladant les mêmes murs qu'il avait déjà franchis.

On avait fait courir divers bruits sur les rapports et même les liens de famille qui existaient, disait-on, entre la victime et le meurtrier. Selon les uns, celui-ci était un Espagnol qui avait reçu des témoignages de la bienfaisance de Mme de Mareille; selon d'autres il était le propre neveu de celle-ci. Il n'y a rien d'exact dans l'une et l'autre de ces rumeurs. Mme de Mareille n'avait jamais vu le meurtrier; il lui était complètement étranger et inconnu. On suppose que celui-ci avait dû se procurer depuis quelque temps des informations toutes particulières sur les habitudes de Mme de Mareille, et acquérir par elles une certaine connaissance des lieux.

La justice n'a pu obtenir depuis samedi de renseignements certains sur son véritable nom. Cependant, celui qu'il se donne, Nail-Lafosse, paraît être le plus vraisemblable. C'est sous ce nom qu'il était inscrit à son hôtel, et c'est aussi celui que portaient sa malle et son carton à chapeau.

Au moment de son arrestation, on a trouvé sur lui la clef d'une des chambres de l'hôtel, égarée depuis quelque temps.

Depuis la confrontation, il oppose un silence obstiné à toutes les questions qui lui sont faites, mais, ainsi que nous l'avons dit d'abord, il ne cherche pas à nier son crime.

L'état de Mme de Mareille était hier très-inquiétant; mais dans la nuit, sa position s'est quelque peu améliorée.

ÉTRANGER.

Italie.

GENÈS, 17 mai. — Nous savons positivement que le 15 mai, de grand matin, Peschiera sera saluée par le feu de nos batteries. On ne peut douter de la prise de cette forteresse. (Ribergimento.)

VENISE, 11 mai. — Hier est entrée dans notre port la frégate française à vapeur l'*Asmodée*. Deux officiers se

rendirent à terre; arrivés à la *Piazzetta* (petite place, la furent accueillis par le peuple avec tous les signes de la plus grande sympathie. On entendait répéter de tous côtés: Vive l'Italie! vive la France! On dit que d'autres vaisseaux de ligne rejoindront sous peu l'*Asmodée*.

TURIN, 11 mai. — Les nouvelles de la guerre n'offrent rien d'important.

A l'armée principale, on est convaincu que Peschiera va être battue en brèche et on apprend que Vérone est strictement bloqué du côté de l'Adige.

Quant au Frioul, voici, d'après des on dit, où en sont les choses: Durando se déploya dimanche matin le long du canal, mais trouvant la position des Autrichiens trop bien défendue, il rétrograda sur Onigo en se repliant sur Bassano.

Espagne.

MADRID, 14 mai. — Aux termes d'une ordonnance royale, en date au palais du 13 mai 1848, Maria de Bourbon est destituée des honneurs et distinctions d'infant d'Espagne qui lui avaient été concédés par Ferdinand VII.

On avait dit qu'à la sortie de la course des laureaux, il devait être proféré quelques cris séditieux. Le temps a contrarié ces projets.

On dit que la semaine prochaine quelques sergents arrêtés à l'occasion de la révolte du 7 doivent subir la peine capitale.

Allemagne.

PRUSSE. BERLIN, 15 mai. — Voici les bruits qui circulent sur la prochaine constitution. On annonce qu'il y aura une chambre des pairs nommée à vie par le roi. Les deux chambres auront des droits égaux et le roi aura un veto absolu.

HOLSTEIN-KIEL, 15 mai. — Nous apprenons que dans la nuit de jeudi à vendredi les Danois ont débarqué à Fré déricia au nombre de 4,000 hommes, mais ayant été pris entre le feu de l'artillerie et de l'infanterie, l'ennemi n'avait pu regagner ses vaisseaux et les hommes qui n'avaient pas été tués, avaient été faits prisonniers. Il faut que la bataille ait été sanglante, car notre correspondant affirme avoir vu 17 charriots chargés de blessés.

Angleterre.

On a reçu d'Amérique (Sud) la nouvelle que le général Rosas a réouvert le commerce de la rivière Parana.

PRUSSE. — BERLIN, 14 mai. — Le bruit a couru cet après-midi que par suite des démonstrations auxquelles le prince de Prusse a donné lieu de la part du peuple. M. Camphausen s'était démis de la présidence du conseil et était remplacé par M. Haufemann. Toutefois cette nouvelle mérite confirmation.

ALTONA, 15 mai. — Le duc d'Augustenbourg a failli tomber dans les mains des Danois, qui ont attaqué et amené près de Stendrub, non loin de la frontière jutlandaise, le grand teneur chambellan de Kroch et M. Schrader. Ils avaient sans doute passé l'eau, parce qu'ils s'étaient imaginés que le duc accompagnerait ces messieurs; mais au lieu d'aller à la chasse avec eux, le duc s'est rendu à Kolding. — On assure que Microslawski a été mis en liberté.

NOUVELLES DIVERSES.

— Le 14 mai, s'est renouvelée à Belleville une scène dont naguère Ellevion offrit le généreux spectacle à la promenade des Champs-Élysées: une malheureuse et timide jeune fille implorait, d'une voix qui ne manquait pas de charmes, la pitié des promeneurs, en chantant de langoureuses romances.

L'audace était rare et faible; Ellevion et sa femme, témoins de l'indifférence du public s'en émurent et eurent la pensée de venir en aide à l'infortunée: Ellevion, rabattant son chapeau sur ses yeux, et sa femme rabaisant son voile, joignirent leurs voix et se mirent à chanter plusieurs des morceaux alors en vogue à l'Opéra-Comique. La voix sympathique d'Ellevion arrêta la foule émerveillée, et les amonnes devinrent abondantes et remplirent la corbeille de la chanteuse. La même scène, comme nous venons de le dire, s'est passée hier à Belleville au point le plus élevé de la montagne.

Deux artistes de l'Opéra-Comique, en congé en ce moment par suite d'un changement de direction, ont pris pitié d'un pauvre aveugle en chantant de fort jolis morceaux de musique. Ce concert improvisé au profit du malheureux aveugle et de sa famille qui l'accompagnait, a produit en peu d'instants une recette que n'eût pas faite en plusieurs semaines l'infortuné. Nous regrettons de ne pas connaître les noms de ces deux artistes; mais, comme chacun des artistes de l'Opéra-Comique aurait fait sans doute à l'occasion, ce qu'on fait leurs deux camarades, la reconnaissance du pauvre aveugle peut s'adresser à tous.

— Qu'est devenu le citoyen Goudchaux, l'illustre ministre des finances, que la dynastie du National avait introduit aux affaires dans les premiers jours de la révolution?

— On demande aussi pourquoi le citoyen Sauzet n'a pas reparu sur la scène politique depuis la fameuse séance du 24, où le président des royalistes s'est esquivé si courageusement avec ses amis, au bruit de la révolution. Sa place était marquée entre M. Barrot et M. Dupin, à l'Assemblée des commis du peuple, comme dit la *Commune de Paris*.

— Le prix du blé n'a peut-être jamais été aussi bas en France qu'il l'est en ce moment. Le cours actuel est d'environ 20 p. 100 au-dessus du prix moyen habituel du froment en France qu'on évalue à 19 fr.

Après une année de cherté et une autre de disette, un pareil bon marché était inespéré, car il est sans exemple dans le passé. L'année, en outre, s'annonce sous les plus favorables auspices.

— Le citoyen Auguste nous écrit pour demander qu'on fasse disparaître de nos places publiques les statues des anciens rois et des oppresseurs de la nation. Le citoyen Auguste a raison. Il y a longtemps que toutes les images condamnées par la République devraient avoir été rejointes dans les magasins de Versailles la statue du fils de Philippe, que le peuple a chassée de la cour du Louvre.

(La Vraie République.)

— On écrit de Bruxelles au National:

« Le bateau à vapeur le *Scho*, qui est arrivé hier soir à Anvers, venant de Londres, a rencontré à la batour du Cap nord Foreland, une division navale composée de cinq bâtiments de haut bord, dont un vaisseau de ligne de 100 canons; plusieurs autres bâti-

ments de moindre dimension étaient joints à cette escadre.

« Sa route ne paraissait pas certaine, quoique le cap indiquât le nord. Dans ce moment cette apparition indique quelque projet extraordinaire, et le silence qu'on a gardé sur cette expédition en Angleterre confirme cette opinion.

« S'il n'a pas pu échapper à la vigilance française, on donnera peut-être pour motif à ce départ extraordinaire les affaires du Danemark; mais il n'en est rien, attendu que les Anglais ont dans les eaux danoises trois fois plus de forces maritimes qu'il n'en faut pour appuyer leur intervention. » (Officiel.)

— On annonce également l'apparition dans le Sund d'une division russe à laquelle on donne le nom modeste d'escadrille; mais les lettres particulières lui attribuent une bien grande importance. Cette division est sous les ordres immédiats du grand-duc Constantin. (Officiel.)

Reval, Riga et les environs de Memel regorgent de troupes russes: on a nolisé une grande quantité de bâtiments marchands, sans s'inquiéter ni l'usage ni la destination. La garde impériale, dont les dépôts successifs de St-Petersbourg ne cessent pas depuis le 16-23 avril, suit le littoral du golfe de Guiland et de la Baltique.

ANNONCES.

On parle beaucoup de la vente considérable qui se fait dans la maison Gambès et Hodioux des produits des manufactures du Nord.

Les fabricants lyonnais ont aussi voulu assurer leur concours à cette vente et lui donner dès lors un intérêt de localité. Pour cela ils ont remis à MM. Gambès et Hodioux de grands assortiments de foulards tissés, foulards écossais, toiles de soie, barèges-grenadine et autres étoffes légères, toutes fabriquées à Lyon.

Ces tissus sont mis en vente à des prix très bas.

AVIS AUX GARDES NATIONAUX.

La maison Jh Paradis et C^e a l'honneur de prévenir les citoyens gardes nationaux qu'elle a, d'une des premières fabriques de Louviers, un dépôt de drap bleu pouruniformes.

Elle le vend 12 fr. le mètre, au comptant.

Elle a, de la même fabrique, du drap noir très bonne qualité, à 10 fr. 50 cent.

Elle vend aussi, pour le compte de divers fabricants, des sabres briquets, sabres-poignards, sabres pour officiers, ancien et nouveau modèles, à des prix avantageux.

Les magasins, rue Basseville, 8, au 1^{er}, sont ouverts tous les jours non fériés, de huit heures du matin à huit heures du soir.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ.

FACTEURS LYONNAIS

Bureaux à Lyon, rue d'Algérie, 2, à l'entresol.

Au moment où les affaires prennent une nouvelle vie, une nouvelle activité, l'administration des *Facteurs Lyonnais* est appelée, par ses puissants moyens de publicité, à rendre d'immenses services à une foule d'industries oubliées ou ignorées du public.

La publicité est le plus puissant levier de l'époque; il est aujourd'hui bien avéré que toute industrie qui n'a pas recours aux millions de voix de la publicité, ou périclite ou languit, tandis que celles qui s'appuient sur cette puissance, deviennent bientôt florissantes. — C'est l'argent le mieux placé.

L'administration des *Facteurs Lyonnais* se charge: De la rédaction, de l'impression et de la distribution à domicile des avis, circulaires, mémoires, lettres de faire-part, billets de garde, cartes de visite et de toutes espèces d'imprimés, etc., etc.;

De l'affichage, de la rédaction et de l'impression des affiches;

Du transport des feuilles périodiques;

De la rédaction des annonces et réclames;

De l'insertion et de l'abonnement à tous les journaux français et étrangers;

Enfin, l'administration met à la disposition du public son zèle et son activité pour donner à toutes les industries la plus large publicité.

Bourse de Paris, 19 mai 1848.

Nos fonds ont été lourds au commencement de la Bourse sur le projet de loi relatif au rachat des chemins de fer dont les dispositions sont insérées aujourd'hui dans le *Moniteur*; mais ils se sont raffermis ensuite et restent à peu près comme hier. Le 3 % en hausse de 25 c., à 48 75, après avoir fait 46 50; et le 5 % à 69 25, en baisse de 50 c., après avoir fait 68. On a fait courir le bruit de l'évasion du général Courtais.

Cours de clôture.		Compt. fin c.
3 0/0 comptant, 69 75	3 0/0 fin cour. 69 25	Saint-Germain, " "
4 1/2 d°, 47 75	4 0/0 id., 47 50	Versailles (rive droite), 120 "
3 0/0, d° 47 75	3 0/0 fin c. 47 50	d° (rive gauche), 105 "
Banq. de France 15 1/2	5 canaux	Paris, Orléans, 380 "
Bons du tr. 35 0/0	Oblig. de la ville	Paris, Rouen, 410 "
	BELGIQUE.	Rouen Havre, 207 50
3 0/0 (1840) 66 3/8	1 1/2 "	Marseille, Avignon, 220 "
3 0/0 (1842) 66 3/8	2 1/2 "	Strasbourg, Bâle, 88 75
Banque belge, " "	2 1/2, Hollandais.	Centre, 370 "
	ESPAGNE.	Auxois, Bologne, " "
Active, " "	3 0/0.	Orléans, Bordeaux, 397 50
Passive, " "	d° int. comp.	Nord, 362 50 36
Différence, " "	d° fin courant.	Paris, Lyon, 37 50
		Paris, Strasbourg, 388 "
Rente de Naples, " "	Vienne, " "	Tours, Nantes, 35 50
Empr. Romain, 59	Piémont, 58 5/8	Montreuil, 115 "
3 0/0 Portugais, " "	Haiti, " "	Dieppe, " "

Le Directeur-Gérant, FAURES.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.